



MAIRIE
DE
CRAVANT
LOIRET
45190

Tél : 02 38 44 52 89

Mail : mairie.cravant@orange.fr

Fiche de renseignements

Année scolaire 2021-2022

Cette fiche sera transmise à l'équipe d'encadrement. Elle permet de délivrer aux encadrants les informations nécessaires à une prise en charge de votre enfant en toute sécurité.

- Enfant : Nom : Prénom : Sexe : M F
Date de naissance :
Classe à la rentrée 2021 :
Adresse :

1. Responsables de l'enfant

Situation familiale :

- **PARENT 1** : Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : Domicile : Portable :
Travail :
Mail :

- **PARENT 2** : Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : Domicile : Portable :
Travail :
Mail :

- **ADRESSE de FACTURATION** :
.....

2. Personnes habilitées à venir chercher l'enfant et/ou à appeler en cas d'urgence

| Nom - Prénom | Téléphone domicile | Téléphone portable | Lien avec l'enfant |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Personne non autorisée à venir chercher mon enfant (Attention : cette indication doit être accompagnée d'une décision de justice) :

3. Départ après la garderie le soir (uniquement pour les enfants de l'école élémentaire)

Pour cas exceptionnel où l'enfant est autorisé à rentrer seul le soir, le responsable légal devra fournir au personnel de la garderie périscolaire un courrier daté et signé indiquant l'heure à laquelle il doit quitter la garderie périscolaire. Dans le cas contraire il ne sera pas autorisé à quitter la garderie périscolaire.

4. Assurance

Compagnie d'assurance scolaire :

N° de contrat :

Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

5. Santé

Médecin traitant :

Téléphone :

Les vaccins obligatoires sont-ils à jour ? oui non

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, veuillez joindre un certificat médical de contre-indication.

L'enfant présente-t-il une allergie ?

| Allergies | oui | non | Causes (ex : arachide, aspirine, foins, ...) | Traitement |
|---------------------|-----|-----|----------------------------------------------|------------|
| Alimentaires | | | | |
| Médicamenteuses | | | | |
| Asthme | | | | |
| Autres (à préciser) | | | | |

Conduite à tenir en cas de crise :

Autres recommandations :

Si votre enfant présente une autre maladie nécessitant la prise de médicaments tous les jours ou en urgence, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devra être mis en place. (Se rapprocher du directeur de l'école élémentaire ou de la directrice de l'école maternelle).

Bénéficie-t-il déjà d'un PAI ? oui non

Je soussigné(e)..... (Père – Mère – responsable légal)
de l'enfant,

- déclare exacts les renseignements portés sur la fiche et autorise le personnel de la garderie et/ou de la cantine à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, ...) rendus nécessaires par l'état de mon enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur

- ET avoir pris connaissance du REGLEMENT INTERIEUR de la cantine et/ou de la garderie

- ET être à jour de mes paiements concernant ce(s) service(s) pour l'année scolaire précédente.

DATE :

SIGNATURE du Responsable légal :

Précédée de la mention « Lu et Approuvé

et je reconnais avoir pris connaissance des règles de vie du périscolaire. »



MAIRIE
DE
CRAVANT
LOIRET
45190

Fiche d'inscription
Année scolaire 2021 - 2022

Tél : 02 38 44 52 89
Mail : mairie.cravant@orange.fr

- Enfant : Nom : Prénom : Sexe : M F
Date de naissance :
Classe à la rentrée 2021 :

• Préciser les jours de présence (mettre une croix), et indiquer si possible, pour la garderie, les heures d'arrivée du matin et du départ le soir.

GARDERIE MATIN 7 h 00 à 8 h 30 (*uniquement pour les enfants habitant la commune de Cravant*)

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|-------|----------|
| | | | |

RESTAURATION SCOLAIRE 11 h 45 à 13 h 30 (*pour les enfants fréquentant l'école élémentaire de Cravant*)

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|-------|----------|
| | | | |

GARDERIE SOIR 16 h 30 à 18 h 30 (*uniquement pour les enfants habitant la commune de Cravant*)

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|-------|----------|
| | | | |

Remarques éventuelles :
.....
.....
.....

Toute absence doit être signalée (voir règlement intérieur).